

Bonjour à vous toutes et tous.

Dans son courriel de juin dernier, Mme Sylvie Latreille me demandait de référer à mon expérience dans l'engagement et la formation des agents et agentes de pastorale laïques¹ au sein de l'Église de Saint-Hyacinthe. Elle prenait le soin d'ajouter quelques questions : « Qu'est-ce que tu vois de neuf ? Quels sont les déplacements que tu vois ? Que se passe-t-il et qu'est-ce qu'il y a dans l'air ? »

Pour répondre à ces différentes questions, il nous faut remonter pratiquement à une quarantaine d'années en arrière. En effet, c'est en 1973 que furent nommées les premières agentes de pastorale en paroisse. Il s'agissait alors de 3 bénévoles dans une toute petite paroisse du sud du diocèse, dont le curé était avancé en âge et souhaitait être déchargé de certains éléments de la charge pastorale.

Pour réaliser ce survol, je partagerai donc mon intervention en cinq points :

- I. **UNE EGLISE EN MUTATION DANS UN QUEBEC EN CHANGEMENT**
- II. **PREMIERS MINISTERES LAIQUES ET CREATION D'UN CENTRE DIOCESAIN DE FORMATION EN PASTORALE**
- III. **MISE SUR PIED DE DEUX SERVICES DIOCESAINS DE FORMATION DES AGENTES DE PASTORALE**
- IV. **PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE PASTORALE**
- V. **EN GUISE DE CONCLUSION**

I.- UNE EGLISE EN MUTATION DANS UN QUEBEC EN CHANGEMENT

Tout d'abord, voici un bref portrait de l'Église de Saint-Hyacinthe au début des années 70.

1.- SITUATION DU DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE AU DEBUT DES ANNEES 70

1.- SITUATION DU DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE AU DEBUT DES ANNEES 70	
IDENTIFICATION DE LA "CHARGE PASTORALE"	SITUATION DU "PERSONNEL PASTORAL"
112 Paroisses et dessertes	308 Prêtres séculiers
6 Hôpitaux	107 Prêtres religieux
9 Communautés religieuses	12 Séminaristes
3 Prisons	371 Religieux frères
35 Polyvalentes ou écoles secondaires	1747 Religieuses
Mouvements et Services diocésains	8 Animateurs de pastorale / écoles

¹ Pour la suite du texte, pour faciliter la lecture, nous utiliserons l'expression « agente de pastorale », incluant le masculin.

2.- COMMENT LA REALITE A-T-ELLE EVOLUE DEPUIS 1972 JUSQU'EN 2013 ?

COMMENT LA REALITE A-T-ELLE EVOLUE DEPUIS 1972 JUSQU'EN 2012 ?					
	1972	1982	1992	2002	2012
Prêtres diocésains	308	240	221	173	109
Prêtres religieux	107	130	96	77	102
Diacres permanents	1				32
Religieux frères	371				115
Religieuses	1747				551
Agents de pastorale					55
Chargées de pastorale					27
Paroisses (112 - 85)	150	105	83	60	43
Saint-Hyacinthe (11 - 6)	20				5
Granby (9 - 3)	23				5
Sorel-Tracy (9 - 3)	19				2
Beloil-Mt-St-Hilaire (5 -3)	8				4

3.- CREATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC (1964)

Avec la création du Ministère de l'Éducation en 1964, l'Église perd pour ainsi dire son monopole dans le domaine de l'éducation. Nous assistons également à la mise en place de l'animation pastorale dans les écoles secondaires. C'est ainsi qu'au niveau des 35 écoles secondaires du diocèse, nous retrouvons 27 prêtres comme animateurs de pastorale et seulement 8 laïques répartis également entre hommes et femmes. Au niveau des écoles primaires, c'est encore M. le Curé ou M. le Vicaire qui assure une présence de l'Église.

4.- MGR ALBERT SANSCHAGRIN (1967 – 1979)

Nommé évêque coadjuteur d'Amos le 14 août 1957, Mgr Albert Sanschagrin devint le IXe évêque de Saint-Hyacinthe le 13 juin 1967. Aussitôt arrivé à la tête du diocèse, il s'empresse de poursuivre la mise en place des orientations pastorales du Concile qui avait été entreprise par son prédécesseur, Mgr Arthur Douville.

Parmi ses principales réalisations, nous pouvons mentionner la mise sur pied de différents conseils : Commission de vie sacerdotale, Comité permanent d'Art sacré ; Conseil diocésain des religieux ; Conseil diocésain d'administration financière ; Conseil presbytéral et la restauration du Diaconat permanent.

Même s'il n'y a pas beaucoup de personnes laïques engagées dans ces différents conseils, ils témoignent d'une grande préoccupation pastorale de la part de Mgr Sanschagrin, à savoir qu'il faut apprendre à travailler en collégialité, les uns avec les autres. Il s'emploie d'abord à établir cette collégialité entre les prêtres et par la suite, il va l'étendre au travail entre les prêtres et les laïques.

C'est ainsi que dans sa **Circulaire pastorale** du 24 février 1970, il annonce son intention de procéder à la création des zones pastorales en remplacement de la structure organisationnelle des vicariats forains. Il écrit : « **L'objectif poursuivi dans cette transformation est de permettre une meilleure collaboration entre les prêtres, les religieux et les laïcs du diocèse, en basant notre commune action pastorale sur une zone ou une région plus homogène de la population.** »²

Il est intéressant de constater que les Conseils d'animation des zones pastorales sont formés de prêtres et des laïcs bénévoles travaillant pastoralement en paroisse. Et très bientôt, ce sont des laïcs, principalement des femmes, qui seront à la tête des équipes d'animation des zones pastorales et seront considérées comme du personnel diocésain et rémunérées.

II.- PREMIERS MINISTERES LAIQUES ET CREATION D'UN CENTRE DIOCESAIN DE FORMATION EN PASTORALE

En 1975, Mgr Sanschagrín écrivait à tous les prêtres de paroisses : « **Notre comité de l'Éducation chrétienne à l'Élémentaire vient de nous adresser une réflexion et des recommandations concernant le rôle et les différentes tâches dévolues à l'animateur de pastorale pour l'école élémentaire... si déjà, cette année, pour des raisons de conscience, vous croyez ne pas pouvoir entrer dans cette perspective de travail pastoral, vous seriez bien avisé de me faire connaître vos difficultés. Toutefois, dans ces circonstances, j'espère que vous vous mettrez à la recherche de solutions, soit échanger du travail entre prêtres d'une même région, soit inviter des religieuses et des laïcs adultes dans la foi pouvant, au nom de la communauté chrétienne, rendre ce service au personnel de l'école élémentaire. Il y a de nouveaux ministères à prévoir, et n'en serait-ce pas un ?** »³

Si bien, qu'à partir de 1976, les paroisses vont engager des chargées de pastorale scolaire pour répondre aux besoins de l'animation pastorale dans les écoles primaires du diocèse, au point qu'au début des années 80, la totalité des écoles élémentaires seront desservies par des personnes laïques engagées par les paroisses et accompagnées par un Conseiller en Éducation chrétienne appartenant au personnel cadre de la Commission scolaire.

Mais, pour être en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités, il ne suffit pas d'avoir simplement de la bonne volonté. Il faut aussi avoir une certaine formation pédagogique ainsi qu'une formation théologique et pastorale. Au niveau des écoles secondaires, le problème ne se posait pas puisque pour être engagé par une Commission scolaire, l'animateur ou l'animatrice devait déjà être titulaire d'un Baccalauréat en Théologie.

Si le besoin d'une formation théologique et pastorale se fait de plus en plus pressant au niveau des chargées de pastorale dans les écoles primaires, un autre événement va bientôt faire en sorte que les

² ROBILLARD, Mgr Jean Marc, p.h., 150 ans de vie ecclésiale, le Diocèse de Saint-Hyacinthe, Valiquette Éditeur, 2002, p. 195.

³ ROBILLARD, Mgr Jean Marc, p.h., o. c., p. 203.

choses vont s'accélérer. Le 1^{er} juin 1983, dans un document intitulé ***L'initiation sacramentelle des enfants. Orientations pastorales***, l'Assemblée des Évêques du Québec annonce que dorénavant, la préparation des jeunes à la célébration des sacrements ne relèvera plus de l'école, mais bien de la communauté paroissiale. Là encore, il faudra trouver un personnel pastoral compétent.

C'est dans ce contexte que Mgr Louis Langevin, qui a succédé à Mgr Sanschagrin, procède à la mise sur pied du Service d'Éducation Permanente des Agents de Pastorale, communément appelé le S.E.P.A.P. Lors de la première session, qui s'ouvre à l'automne 1983, le Centre de formation compte déjà 125 étudiants et étudiantes inscrits au Certificat en Théologie pratique. Dans les plus belles années, nous comptabiliserons jusqu'à 240 étudiantes et étudiants. Même s'ils sont tous engagés par les paroisses, ces étudiants proviennent de deux horizons principaux. La très grande majorité, je dirais environ les 2/3, sont engagés pour répondre aux besoins de l'animation pastorale dans les écoles primaires. L'autre tiers correspondant aux personnes engagées pour répondre aux besoins de l'initiation sacramentelle dans les paroisses.

Donnée dans le cadre universitaire d'une Faculté de Théologie, cette formation est davantage axée sur le savoir théologique, d'autant plus que pour la très grande majorité des étudiants en provenance du monde scolaire, ce qui importe c'est davantage la reconnaissance professionnelle, qui se joue à partir de l'obtention d'une certification ou d'une diplomation.

III.- CREATION DE DEUX SERVICES DIOCESAINS DE FORMATION DES AGENTS DE PASTORALES

Avec la multiplicité des personnes engagées pour travailler en pastorale paroissiale, de nouveaux défis vont bientôt se présenter au niveau de l'accompagnement et de la formation. Parmi ces principaux défis, il faut signaler entre autres :

- Le fait que jusqu'ici, les prêtres étaient habitués à travailler avec des bénévoles qui étaient là pour les aider et les soutenir dans leur ministère. Voici que maintenant, ils ont pour vis-à-vis des personnes qui ont accepté de prendre de vraies responsabilités et qui ont aussi une formation théologique. Ces personnes ne se voient plus comme de simples exécutants des décisions prises par monsieur le Curé ou monsieur le Vicaire.
- Il arrive même parfois que nous assistions à la confrontation de deux théologies, à savoir que le curé a terminé ses études antérieurement au concile et ne s'est peut-être pas tellement renouvelé depuis.
- Il y a parfois des personnes bénévoles, qui voient d'un mauvais œil l'arrivée d'une agente de pastorale craignant que celle-ci ne les dépossède de leur bénévolat.
- Il peut également arriver qu'une certaine rivalité s'installe entre les personnes d'une même équipe pastorale. Comment alors apprendre à travailler ensemble et en concertation et non en compétition les uns avec les autres ? Comment découvrir que nos charismes personnels sont complémentaires ?

- Pour certaines personnes, le fait de posséder un mandat pastoral de la part de l'évêque peut correspondre à posséder un certain pouvoir ou un ascendant sur les bénévoles. Comment alors découvrir qu'il s'agit non pas d'un pouvoir, mais d'un appel au service ?
- C'est aussi l'époque où, en raison de la pénurie de prêtres qui commence à se faire sentir, nous devons procéder à la création de certaines unités pastorales. Ce qui n'est pas sans créer des frictions ou des rivalités entre les communautés paroissiales : « Nous avons des bénévoles d'expérience », « Nous vous prêtons notre curé ».
- Sans oublier que parfois, il est difficile pour l'agente de pastorale d'atteindre à un équilibre de vie entre sa vie de couple, familiale, sociale et professionnelle.
- Il est parfois difficile de concilier les conceptions du travail d'une agente de pastorale entre les divers intervenants d'une communauté paroissiale. Par exemple, on engage une personne pour travailler en pastorale jeunesse et dans le fond, ce que l'on souhaite, c'est qu'elle ramène les jeunes à la pratique dominicale.
- Nous pouvons également ajouter l'incompréhension que les agentes peuvent rencontrer vis-à-vis certains membres des Assemblées de Fabrique qui, eux aussi, donnent gratuitement du temps à leur communauté et parfois plus que l'agente de pastorale engagée à temps partiel. Pourquoi lui payer des vacances et des congés de maladie ? J'ai même entendu dire : « Si elle veut être payée, elle pourrait s'organiser des dîners spaghetti. »

Devant cet état de fait, il nous a donc fallu prévoir un mécanisme afin d'offrir un complément de formation aux études théologiques. Un complément de formation par lequel les futures agentes de pastorale auraient l'occasion de réfléchir à leur engagement en Église et à parfaire les autres dimensions de leur formation, qui ne sont pas nécessairement liées aux études théologiques.

C'est ainsi qu'en 1992, nous avons mis sur pied deux services diocésains, à savoir « un service de formation initiale » et « un service de formation continue » pour le bénéfice des agentes de pastorale. Par ces deux services, nous poursuivons les objectifs de formation que le Comité des Ministères de l'Assemblée des Évêques du Québec a précisés en 1993, à savoir : « **qu'il convient de chercher à former des agents de pastorale laïques : qui soient solides et lucides dans leur foi ; qui soient aptes à devenir responsables dans la communauté ; qui aient de la profondeur spirituelle ; qui aient de la densité humaine.** »⁴

Afin de rejoindre ces objectifs, nous tâchons de permettre aux agentes de pastorale de développer cinq habiletés, qui nous apparaissent nécessaires à tout intervenant en pastorale désireux de faire œuvre missionnaire en Église et que le Père André Fossion nomme « compétences pastorales ».⁵

- Compétence théologique qui consiste dans l'habileté à parler de la foi de façon juste et cohérente, de manière dynamique et significative, avec clarté et simplicité.

⁴ COMITÉ DES MINISTÈRES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Les nouvelles pratiques ministérielles*, document de réflexion. Éditions Fides, Montréal, 1993, p. 35-37.

⁵ Extrait de DERROITTE, Henri et Danielle PALMYRE, *Les nouveaux catéchistes, leur formation, leurs compétences, leur mission*, Pédagogie catéchétique 21, Lumen Vitae, 2008, pages 15-32.

- Compétence culturelle qui habilite l'agente de pastorale à mieux connaître les personnes auxquelles elle s'adresse : leur milieu de vie, leur histoire, leurs références, leurs goûts, leurs aspirations et leurs préoccupations.
- Compétence pédagogique qui veut permettre à l'agente de pastorale de développer un ensemble varié de démarches pédagogiques et de méthodologies d'intervention, car à l'occasion, elle devra être enseignante, animatrice ou simplement accompagnatrice. Il lui faut également être outillée pour travailler avec des jeunes et des adultes, de façon andragogique.
- Compétence organisationnelle par laquelle l'agente de pastorale apprend à devenir solidaire du projet global que se donne une Église locale et à travailler en concertation avec les autres ministres de cette Église en respectant les responsabilités confiées.
- Compétence spirituelle, car il nous semble important que l'agente de pastorale puisse développer des attitudes de charité, d'accueil et de respect d'autrui dans son cheminement personnel. Il nous importe également qu'elle puisse intégrer toutes les dimensions du mystère pascal afin de grandir dans son expérience de foi personnelle.

IV.- VERS UN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE PASTORALE

Avec l'adoption de la Loi 118 abolissant définitivement les structures confessionnelles au niveau scolaire, nous avons connu une baisse considérable au niveau des étudiants fréquentant le Centre diocésain de formation en pastorale. Il s'agissait, comme vous le devinez bien, des chargées de pastorale au niveau des écoles élémentaires.

De plus, divers autres facteurs, sur lesquels je ne veux pas nécessairement élaborer ici, vont bientôt fragiliser notre partenariat avec la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal.

C'est alors qu'après plusieurs mois de consultation, de recherche et de réflexion, nous sommes venus frapper à la porte de l'Institut de Pastorale afin de voir s'il n'y avait pas un partenariat à établir entre cette institution reconnue et le diocèse de Saint-Hyacinthe. Il faut dire que nous avons trouvé un accueil plus que chaleureux. C'est ainsi que le 21 mai 2010, nous avons signé un protocole de partenariat pour les cinq prochaines années.

Diverses raisons nous ont encouragés à développer ce partenariat.

- Tout d'abord, le fait que nous nous reconnaissons dans les objectifs de formation poursuivis par l'Institut de Pastorale et qui correspondent à ceux émis par le Comité des Ministères de l'Assemblée des Évêques du Québec, en 1993 et que j'ai évoqués précédemment.

- Deuxièmement, nous connaissions déjà le travail de formation offert par l'Institut de Pastorale puisque des prêtres étaient venus y étudier et que déjà, certains milieux faisaient appel à ses services pour la formation de leurs bénévoles.
- Troisièmement, les professeurs pouvaient se déplacer facilement en région afin d'offrir la formation avec une certaine proximité.
- Quatrièmement, le fait que le nombre d'étudiants exigé pour la tenue d'une activité académique est de 15 étudiants et non de 35.
- Cinquièmement, le fait que plusieurs formations sont offertes dans un format de 15 ou 30 heures s'avère particulièrement intéressant pour la clientèle à rejoindre.
- Enfin, le fait que des prêtres du diocèse, possédant une formation, soient reconnus par l'Institut et le Collège, est aussi un atout qui favorise la participation à la formation qui est offerte.

Avec la session d'automne 2013, nous allons entreprendre la quatrième année de ce nouveau partenariat. Pour nous, ce fut l'occasion d'un véritable renouveau au niveau de la formation, tout d'abord parce que cela a suscité dans les différents milieux du diocèse un nouvel intérêt pour la formation et a permis de décentraliser les groupes de formation dans les différentes régions du diocèse. Nous avons même vu des personnes possédant déjà un Certificat ou un Baccalauréat en Théologie s'inscrire à des formations dans une dynamique d'éducation permanente. Au terme de ces trois années, nous totalisons près de 395 inscriptions à différents cours pour un total de 175 étudiants, dont 31 sont inscrits au Certificat en Études Pastorales. C'est vous dire que nous ne regrettons nullement l'option que nous avons prise il y a déjà trois ans.

V.- EN GUISE DE CONCLUSION

Si dans les années 70, pour l'animation des 112 paroisses du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous pouvions compter sur la disponibilité de 150 prêtres et aucun ministre laïque, voici qu'en 2013, c'est pratiquement la situation inverse qui se produit puisque nous pouvons compter sur l'apport de 82 agentes de pastorale et seulement 43 prêtres. Il s'agit sans doute d'un déplacement majeur dans la vie de l'Église de Saint-Hyacinthe.

Dans cette perspective, les prêtres ont eu à vivre une véritable conversion : apprendre à considérer les laïcs comme de véritables collaborateurs et de véritables collaboratrices et non simplement des aides ou des exécutants de leurs décisions. Je dois reconnaître qu'à ce niveau, la personnalité des personnes en présence est un atout important, tant du côté des prêtres que du côté des laïcs.

Au niveau de la formation des agentes de pastorale, je dirais que nous avons connu deux déplacements majeurs. À l'origine, comme le contexte l'indiquait, le souci de la formation était davantage tourné vers l'obtention d'une bonne formation théologique afin de répondre aux critères de la transmission de la foi catholique et de répondre aux exigences des Commissions scolaires en termes de qualification et de diplomation des chargées de pastorale.

Avec le développement du concours des agentes de pastorale dans l'exercice de la charge pastorale dans les paroisses, il s'est d'abord agi de former des pasteurs et non seulement des théologiens. D'où la mise sur pied des deux services diocésains de formation initiale et de formation continue.

De plus, lorsque je regarde la situation actuelle de nos milieux paroissiaux et ce que nous pouvons entrevoir pour l'avenir, je crois que le rôle et les responsabilités des agentes de pastorale sont appelés à prendre de nouvelles dimensions. Lorsque j'étais supérieur du Grand Séminaire, je disais aux futurs prêtres en stage pastoral : « Le curé de paroisse n'a pas à tout faire, mais il a la responsabilité de voir à ce que tout soit fait. Et pour cela, il doit s'entourer de collaborateurs et de collaboratrices susceptibles de prendre leur part de responsabilité dans l'exercice de la charge pastorale. » Il en sera de même pour l'agente qui devra apprendre à se sentir de plus en plus responsable, avec le prêtre modérateur, de l'ensemble de la charge pastorale.

À titre d'exemple, l'agente de pastorale ne sera plus celle qui fait simplement la catéchèse auprès des jeunes, mais bien celle qui animera la catéchèse, c'est-à-dire qu'à l'aide d'un groupe de personnes catéchètes, qu'elle devra recruter, accompagner et former, elle assurera ainsi l'initiation à la vie chrétienne des jeunes. Il en sera de même pour celles qui seront engagées dans d'autres secteurs de la vie paroissiale que ce soit la pastorale familiale, la pastorale jeunesse, la pastorale sociale ou encore l'animation de la communauté paroissiale.

Former des agentes de pastorale pour qu'elles deviennent de plus en plus des personnes capables d'animer nos communautés chrétiennes et d'assumer la coordination de l'action pastorale au quotidien, voilà, à mon humble avis, les nouveaux défis que devront relever les responsables de la formation.

Merci de votre patience.

Mgr Jean Marc Robillard, p.h., v.g.,

Diocèse de Saint-Hyacinthe

28 août 2013.